

Qui ? Quand ? Quoi ?

Le bulletin périodique de la commune de Limersheim.

Numéro 011 - juin 2014

Le mot du Maire

A la veille des vacances d'été, nous nous réjouissons de ce temps de repos qui nous permet de faire le plein d'énergie pour affronter l'automne et l'hiver.

Comme indiqué dans notre précédente édition, l'équipe municipale s'est mise en route et les premiers projets sont en cours d'élaboration et de discussion dans les différentes commissions de travail, comme :

- La mise à jour du site internet.
- La préparation du prochain "Limersher Blattel".
- Le projet de réalisation d'un lotissement dans le prolongement de la rue Binnen.
- Le périscolaire et les nouveaux rythmes scolaires.
- La première Libellule.



Un grand merci aux élus et aux collaborateurs qui se mobilisent pour le bien-être des concitoyens, la valorisation de notre commune dans un budget contraint et modeste.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de belles vacances, ici ou ailleurs, en famille ou avec des amis, en solitaire si vous préférez. Profitez de ce bel été pour vous recharger de chaleur, de lumière, de senteurs, d'énergie, de bonheur.... et carpe diem.

Votre Maire, Stéphane SCHAAL

Mairie de Limersheim

Accueil du public :

Lundi	de 09h00 à 12h00
Mardi	de 09h00 à 12h00
Mercredi	de 09h00 à 12h00
Jeudi	de 16h00 à 19h00
Vendredi	de 09h00 à 12h00

Permanence du maire et des adjoints :

Les Jeudis de 19h00 à 21h00, avec possibilité de rendez-vous.

Bibliothèque

Lundi	de 16h00 à 16h45
Mercredi	de 11h00 à 12h00
Vendredi	de 15h45 à 16h45
Samedi	de 14h00 à 15h00

A compter du 05 juillet, durant les vacances scolaires, la permanence aura lieu le samedi après-midi de 14h00 à 15h00

N'hésitez pas à faire le plein de livres pour ce long temps de vacances !

Durée de validité des cartes nationales d'identité

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la CNI passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

Cet allongement concerne :

Les nouvelles cartes délivrées à partir du 1er janvier 2014 et les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. C'est à dire que pour les cartes délivrées après le 2 janvier 2004, il n'y a pas de renouvellement possible en Mairie, l'allongement de validité de 5 ans est automatique. Cependant, les cartes des mineurs continuent d'être renouvelées à la date d'échéance.



Déclarations préalables

Demandeur	Objet	Décision
BINNERT Patrick	Mise en place d'une piscine enterrée 77, rue Circulaire	A : 13/05/2014
NICOLAS Marc	Remplacement de fenêtres et volets 05, rue valpré	A : 27/05/2014
HEITZ Hervé	Edification d'une clôture 67, rue Circulaire	A : 16/06/2014
RAPP Mario	réfection d'une toiture d'un abri 06, rue Circulaire	A : 23/06/2014



Journée Décathlon

Comme chaque année maintenant, les enfants des écoles d' Hipsheim/Ichtratzheim et de Limersheim , 140 élèves, se sont retrouvés pour une journée sportive proposée par UNADOM (Union Nationale pour le Décathlon Olympique Moderne).

Chaque équipe était composée de 14 élèves tous âges confondus, de la section de moyens de maternelle au Cm2 en élémentaire, les grands de Cm2 prenant à cœur leurs rôles de chefs d'équipes. Bien sûr, les enfants étaient encadrés par les représentants de UNADOM, Mme et M. Dehédin , la Directrice de l'école Mme Sins-Di Pol, les enseignantes, Mmes Grevillot et Bourg et des parents volontaires bien motivés.

La commune était représentée par Mme Olivia Weissrock et M. Pierre Girardeau, ce dernier faisant partie des parents d'élèves. Ce fut une belle journée sportive aussi bien, par le temps, que par l'enthousiasme de tous les participants. Elle s'est terminée par la traditionnelle et tant attendue remise des médailles où personne n'a été oublié.

Bravo à tous !

Journée Verte 2014



Après la pluie du matin, la deuxième journée verte s'est déroulée sous un ciel clément. Nous étions une vingtaine de tous les âges au rendez-vous à l'atelier charron le matin du 24 mai 2014.

Certains sont allés au terrain de sport avec Hyacinthe pour l'entretenir. Les autres, sacs poubelles à la main, sont allés ramasser les débris aux abords du village et de la gare.

A midi, un repas convivial avec tous les bénévoles a été pris au charron. Le pique-nique a été livré par l'épicerie JUSTE A CÔTE du lycée agricole d'Erstein et offert par la mairie.

Pour ne pas rajouter de déchets aux déchets, les assiettes, les couverts et les gobelets n'étaient pas jetables.

Pour finir, l'après-midi, les sportifs se sont retrouvés au terrain de sport. Les autres ont profité du troc de plantes initié par le SEL (système d'échange local) de Lipsheim.

Merci aux bénévoles de s'être pris un samedi pour prendre soin de notre village dans la bonne humeur.



Réforme des rythmes scolaires

A la rentrée 2014, tous les élèves bénéficieront des nouveaux rythmes scolaires. Cette nouvelle organisation du temps scolaire répond avant tout à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école : favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs, bénéficier de 5 matinées au lieu de 4 pour des temps d'apprentissage plus réguliers.

Les nouveaux horaires de l'école de Limersheim sont les suivants :

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	08h15 11h15	08h15 11h15	09h00 12h00	08h15 11h15	08h15 11h15
	13h15 15h30	13h15 15h30	/	13h15 15h30	13h15 15h30

⇒ 4 journées de 5h15 + 1 demi journée de 3h00 soit 24h par semaine.

Arrêté préfectoral portant règlement du feu en forêt et de l'incinération de végétaux



L'usage du feu en forêt et ce jusqu'à une distance de 200 mètres des bois ainsi que l'incinération de végétaux sur pied sont réglementés par un arrêté préfectoral en date du 27 février 1997. Cet arrêté d'application immédiate est disponible sur le site Internet de la Préfecture www.alsace.sit.gouv.fr

Ces dispositions s'appliquent du 15 mars au 15 octobre et précisent qu'il est interdit :

- A toute personne d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations et reboisements
- De fumer en forêt ainsi que sur les voies publiques ou privées traversant les forêts
- D'incinérer des végétaux sur pied

Des adaptations sont possibles pour les propriétaires des terrains. Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie.

Il est également rappelé qu'il y a interdiction de faire du feu pour brûler les ordures ménagères, les déchets de taille ou du gazon en agglomération en application des dispositions du règlement sanitaire départemental et par bon sens, pour éviter de polluer par la fumée ou d'incommoder les voisins.



DIEBOLT Béatrice
DRUPT Angélique
GRAD Hélène
HUGEL Jocelyne
VINCENT Natacha

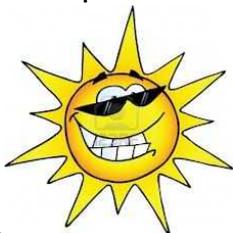
Liste des assistantes maternelles

52, rue Circulaire	03-88-64-16-46
10, rue des Fresnes	03-88-68-39-04
75, rue Circulaire	03-88-64-10-91
31b, rue Circulaire	03-88-64-90-05
12c, rue Circulaire	09-60-35-38-43

C'est l'été, protégez vous

Baignade à la plage ou à la piscine, balade en forêt, déjeuner en terrasse... L'été est le moment de l'année où chacun profite des activités et des loisirs en extérieur. C'est aussi la période où les risques de noyades et ceux liés au soleil sont les plus élevés.

Si les températures sont très chaudes depuis plusieurs jours et que la température descend peu pendant la nuit, les conditions caniculaires sont alors réunies. Il est conseillé de ne pas faire d'efforts physiques intenses, de ne pas rester au soleil, de bien s'hydrater et de passer plusieurs heures par jour dans un endroit frais. Il est aussi nécessaire de prendre des nouvelles des personnes fragiles de son entourage.



Personnes âgées, en situation d'handicap ou fragiles, faites-vous recenser auprès de la mairie à l'aide du formulaire joint, afin de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux le cas échéant.

Prévention des risques liés à la noyade

En France, les noyades font de nombreuses victimes aussi bien en piscine qu'en mer, en lac ou en rivière. Durant la saison estivale de 2012, 1235 noyades accidentelles ont été recensées : 496 noyades ont été mortelles, dont 27 parmi les moins de 5 ans.

En France, la noyade est la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 15 ans, devant les suffocations, les accidents par le feu puis les chutes. Les enfants de moins de 6 ans représentent 15 % des décès par noyade accidentelle chaque année. Face à ce constat, le ministère chargé de la santé et ses partenaires dont l'Inpes mènent des actions de prévention des noyades et des accidents liés aux baignades et sports nautiques pour apprendre aux enfants à nager et pour informer parents et enfants des gestes à adopter pour se baigner et pratiquer une activité nautique en toute sécurité.

Pour les spécialistes, il semble clair qu'il est inutile de vouloir changer le comportement des tout jeunes enfants, par nature curieux et immatures.

Par contre, il faut faire comprendre aux parents qu'entre 2 et 4 ans, on doit les surveiller sans cesse. Le cas des noyades est un bon exemple : dans les trois quarts des cas, les parents sont à moins de 20 mètres de la piscine. Mais ils font autre chose. Par ailleurs, un enfant sans surveillance peut se noyer dans 20 cm d'eau en quelques minutes.

Le baromètre santé 2010 de l'INPES montre qu'un Français sur cinq ne sait pas nager et qu'un enfant sur deux ne sait pas nager alors qu'il arrive en classe de 6e. La nage est en effet une activité qui suppose un apprentissage, l'acquisition et la maîtrise de certaines techniques. De plus, il faut distinguer le fait de savoir nager en piscine (dans un milieu artificiel maîtrisé ne comportant ni vagues ni courants) et celui de savoir nager en milieu naturel (mer, lac, fleuve, etc.).



- *Choisissez les zones surveillées de baignade*
- *Surveillez vos enfants en permanence*
- *Tenez compte de votre forme physique*

Conseils en cas de canicule

Signal	Signification	Actions à mettre en place
Bouffée de sueur en buvant un verre d'eau	Déshydratation	<ul style="list-style-type: none"> Boire immédiatement même en l'absence de soif. Augmenter les boissons et maintenir une alimentation normale
Pas d'urine depuis 5 heures environ /Urines foncées	Déshydratation	<ul style="list-style-type: none"> Boire immédiatement même en l'absence de soif. Augmenter les boissons et maintenir une alimentation normale
Bien-être général en se passant les avant-bras sous un filet d'eau	Début de réchauffement du corps	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le mouillage et la ventilation de votre peau
Crampes (jambes, bras, fessiers, ventre)	Activité physique inappropriée et déshydratation	<ul style="list-style-type: none"> Cesser toute activité pendant plusieurs heures Se reposer dans un endroit frais Boire Appeler un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent plus d'une heure.
Fatigue, faiblesse et/ou insomnie inhabituelle	Epuisement dû à l'énergie fournie pour transpirer	<ul style="list-style-type: none"> Se mettre dans un lieu frais Boire Appeler un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent plus d'une heure.
Maux de tête, nausées après exposition directe au soleil	Insolation = forme mineure de coup de chaleur	<ul style="list-style-type: none"> Se mettre dans un lieu frais S'asperger d'eau et ventiler. Si possible bain frais (non froid) Placer des sacs de glaçons sur les cuisses et les bras Appeler le 15 si les symptômes s'aggravent ou persistent
Soif intense accompagnée d'au moins un des signes suivants : <ul style="list-style-type: none"> sécheresse de la peau et des muqueuses, perte de poids supérieure ou égale à 5 % fatigue extrême, vertiges, somnolence, perte de connaissance. 	Déshydratation grave	<p>Appeler le 15</p> <p>En attendant les secours :</p> <ul style="list-style-type: none"> Placer la personne au frais, Si pas de troubles de conscience la faire boire
Un des signes suivants : <ul style="list-style-type: none"> température supérieure à 39°C, maux de tête violents, nausées, vomissements, propos incohérents, perte de connaissance, convulsions. 	Coup de chaleur Attention il peut survenir dès les premiers jours de chaleur	<p>Appeler le 15</p> <p>En attendant les secours :</p> <ul style="list-style-type: none"> Placer le sujet au frais, lui enlever ses vêtements, L'asperger d'eau, créer un courant d'air au plus près possible de la personne. Placer des sacs de glaçons sur les cuisses et les bras.

0 800 06 66 66 – Canicule Info Service

-Appel gratuit depuis un poste fixe-

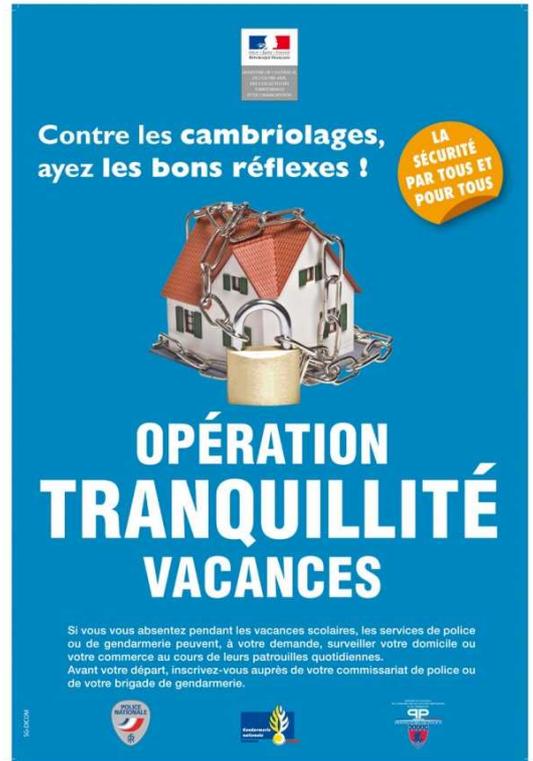
Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes

Quelques conseils afin de limiter les visites indésirables de vos habitations pendant votre absence.

Prévenez un voisin ou une personne de confiance afin qu'il relève votre courrier et ouvre les volets... Il est important de faire vivre votre logement.

Il existe un dispositif « **voisins vigilants** » qui s'appuie sur la vigilance des voisins d'un même quartier pour lutter contre les cambriolages. Les voisins manifestent leur esprit de responsabilité et de citoyenneté en étant attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité.

Vous pouvez trouver plus d'informations et vous inscrire sur le site : <http://voisinsvigilants.org>



3 ETAPES POUR STOPPER LES CAMBRIOLAGES



Congés d'été

Le secrétariat de mairie sera fermé

**Le mardi 15 juillet 2014 et puis
Du vendredi 18 juillet au mardi 29 juillet 2014 inclus
Et du lundi 11 août au vendredi 22 août 2014 inclus**

Merci de bien vouloir prendre vos dispositions pour toutes demandes nécessitant de longs délais

En cas d'urgence vous pouvez contacter
Monsieur le Maire ou l'un des Adjointes au Maire



Une Libellule pour Limersheim ?

Les produits phytosanitaires, dont les pesticides, sont une source de pollution importante de nos rivières et de notre ressource en eau potable que constitue la nappe phréatique. Notre commune a fait le choix d'en réduire l'usage et d'utiliser conjointement des produits moins agressifs : engrais organiques, décoction de prêle, savon noir... et peut-être, dans un deuxième temps, de réfléchir à un type de végétalisation moins gourmande en eau. Nous avons signé la charte « zéro pesticide » initiée par le conseil régional et l'agence de l'eau RHIN MEUSE pour encourager ces pratiques.

La première étape de notre engagement semble atteinte : la commune a réduit l'usage du glyphosate (molécule du ROUNDUP) de plus de 50% et Yann a obtenu son Certiphyto en juin 2013. Nous attendons l'audit de l'agence de l'eau pour savoir si nous accéderons à une première distinction.

Pour obtenir une deuxième Libellule, nous continuerons à rechercher des alternatives moins polluantes et plus économes en eau potable.

Voilà deux préparations que nous testons en ce moment :

Pour renforcer la résistance des plantes aux maladies (oïdium, mildiou, rouille tavelure, cloque...)

Décoction de prêle des champs (250 g de plantes sèches pour 5 L d'eau, à faire bouillir 20 min, filtrer et conserver à l'ombre). A pulvériser plusieurs fois sur la terre puis sur les plantes.

Pour lutter contre les pucerons, cochenilles, mouches blanches :

Préparation au savon noir (150 g de savon noir liquide pour 5 L d'eau, rajouter 5% d'alcool à brûler si l'attaque est forte). A pulvériser tel quel.

Utiliser moins de produits chimiques entraîne une augmentation de l'entretien manuel pour maintenir la qualité du fleurissement actuel. Nous aimerions associer les habitants du village à notre démarche en vous proposant, si vous le souhaitez :

1. De vous approprier un des bacs de plantations à proximité votre domicile : en veillant sur les plantations et en les arrosant. Et pourquoi pas, l'année prochaine en réalisant les plantations vous-mêmes? (Signalez vous à la mairie si vous êtes intéressés, afin que Yann sache quels bacs sont entretenus par les habitants).

2. De nous donner vos idées pour l'amélioration de l'aménagement floral du village, par exemple l'implantation de nouveaux bacs à fleurs.

N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences, de vos recettes de traitements naturels, afin de collaborer ensemble à la protection de la terre et de l'eau tout en préservant l'agréable cadre floral de notre village.



Quoi ? Quand ? Avec Qui ? Où ?

L'agenda de Limersheim.

27 Juin

Fête de l'école

L'école organise le spectacle de fin d'année au Foyer Club. L'association des parents d'élèves de Limersheim s'occupe de la partie festive à l'issue du spectacle à partir de 18h00.

28 Juin

Feu de la saint Jean

Les pompiers organisent leur traditionnel feu de la saint Jean devant l'école, rue Binnen.

04 Juillet

Collecte de sang

L'amicale des donneurs de sang vous accueillera à bras ouverts à la collecte. Venez nombreux faire ce geste de solidarité.

05 et 26 Juillet

Soirées « labyrinthe nocturne »

Tartes flambées et buvette autour d'un feu de camp, animation par le groupe Doriann. Places limitées, contacter la ferme Kieffer. Tél : 03/69/96/71/67

12 - 13 Juillet

CampEstiBruch

Cette année encore, l'équipe organisatrice vous invite à passer un bon moment champêtre. Pour plus d'informations et inscription vous pouvez les joindre par mail : CampEstiBruch@gmail.com

13 Juillet

Feu d'artifice

L'AAPPMA organise sa traditionnelle soirée champêtre avec feu d'artifice. Bal Populaire et tartes flambées à l'étang de pêche d'Hindisheim.

23 Juillet

Maisons fleuries

Le jury du concours communal des maisons fleuries passera ce jour.

20 Août

Soirée folklorique

L'office du tourisme organise une soirée folklorique à la ferme Kieffer - 12, rue Binnen à partir de 18h00.

Bonnes vacances à tous

Le conseil municipal et le personnel de la mairie vous souhaitent à tous de passer de bonnes vacances et un bon été à Limersheim ou ailleurs.

Quoi qu'il en soit, si l'envie vous vient de nous écrire une carte, n'hésitez pas !

Nous l'afficherons avec grand plaisir !!!



Qui ? Quand ? Quoi ? Numéro 11
Juin 2014 édité par la mairie de Limersheim



Le Maire,

Stéphane SCHAAL